

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 87-021 du 21 Septembre 1987

portant modification de l'article 28  
de la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983  
portant Statut de la Magistrature  
Béninoise.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa  
séance du 22 Août 1987,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- L'article 28 de la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant  
Statut de la Magistrature Béninoise, est modifié comme suit :

Article 28.- Outre les anciens Magistrats, peuvent être intégrés  
directement dans le Corps de la Magistrature, sur leur demande,  
s'ils remplissent les conditions prévues à l'article 22 :

1 - Les Agents Permanents de l'Etat et Officiers Ministériels  
licenciés en droit que leur compétence et leur activité dans le  
domaine juridique ou social, qualifient pour l'exercice des  
fonctions judiciaires et qui exercent leurs fonctions depuis  
plus de dix ans.

2 - Les Avocats, les Greffiers en Chef et les Greffiers ayant  
au moins dix années d'exercice de leur fonction et qui sont  
titulaires de la licence en droit (Maîtrise).

3°- Les Enseignants des Facultés de droit ayant exercé leurs  
fonctions pendant deux ans au moins dans une Faculté de droit.

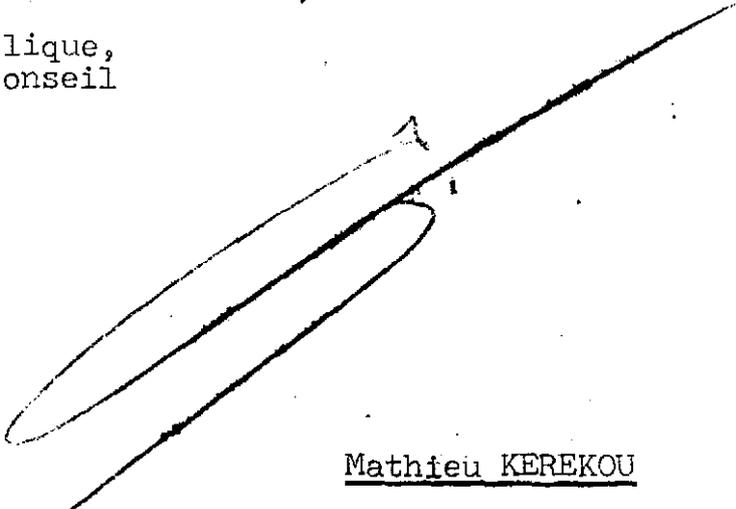
Les intégrations et les réintégrations au titre du  
présent article ne peuvent intervenir que sur proposition de la  
Commission prévue à l'article 35, laquelle détermine le grade confor-  
mément au Statut Général des Agents Permanents de l'Etat et sur avis  
favorable du Conseil Supérieur de la Magistrature.

.../...

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 21 Septembre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1  
MJIEPSP 4 autres Ministères 14 CEAP 6 SPD 1 IGE 3 DCCT 1 ONEPI 2  
Gde Chanc. 1 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 CSM 4 BN-  
DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 2 JORPB 1.--